



Avis des élus CGT du CCE sur le projet de convention sur la Diversité et l'égalité des chances :

Durant cette négociation la CGT a souligné que les engagements d'embauches en CDI de Travailleurs Handicapés contenus dans les 2 précédents accords n'ont pas été respectés. Ces engagements renouvelés dans ce projet d'accord, restent pour nous très aléatoires tant on peut douter des embauches de travailleurs handicapés au regard de la politique d'emploi de l'entreprise.

Au-delà de cette première remarque, nous rappelons que malheureusement, le respect du taux d'emploi des TH aux ASF n'est dû qu'aux reconnaissances de TH de salariés déjà dans l'entreprise. Nous avons aussi demandé à la direction d'augmenter sensiblement les moyens financiers pour les mettre en adéquation avec les engagements projetés. La direction n'a pas souhaité aller au-delà du minimum légal sur ce point.

Malgré quelques avancées obtenues sur ce projet d'accord et la prise en compte partielle de nos propositions, la CGT ne sera pas signataire d'une convention très éloignée de la réalité et des besoins du terrain.

Par ailleurs, la CGT tient aussi à préciser qu'en ce qui concerne la discrimination, il existe nombre de cas pour lesquels l'entreprise a été condamnée. Cet accord ne prévoit qu'une cellule d'écoute externe qui ne permettra pas de prévenir les situations de discrimination ou de harcèlement, tant que certains comportements managériaux n'auront pas évolués.

Avis défavorable des élus CGT du CCE.